

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 avril 2015– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 21 pour 30 voix

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme COROMPT Thérèse	Déléguée du Conseil Régional
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme MICHAUD FARIGOULE Christiane	Déléguée du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la commune de Roisey - Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. LONGEON Olivier	Délégué du Conseil Régional
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole

Ont donné pouvoir :

M. Michel BASTIEN	à Michèle PEREZ
Mme FRERING Odette	à Charles ZILLIOX

Assistaient également à la réunion :

M. Nicolas FAURE	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 22 AVRIL 2015

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc à Pélussin.

Michel Devrieux exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 18 MARS 2015.

Bernard Soutrenon signale qu'il était présent à cette réunion alors qu'il est mentionné comme étant absent. Cette erreur matérielle sera rectifiée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES COMITÉS DE PILOTAGE.

Sandrine Gardet fait la synthèse des travaux du groupe de travail sur la stratégie de communication dont la première réunion a eu lieu le 1^{er} avril dernier sous la présidence de Daniel Durr. Un questionnaire élaboré par Terrapublica, l'agence de communication mandatée par le Parc pour accompagner la révision de la stratégie Communication, est distribué en séance.

Les membres du Bureau sont sollicités pour le renseigner ou, s'il le souhaite, pour avoir un échange avec l'agence Terrapublica.

Elle fait ensuite la synthèse des travaux du Comité de pilotage du PAEC (projet agro écologique et climatique) qui s'est réuni le 18 février dernier sous la présidence de Charles Zilliox. A cette occasion a été présentée la version du PAEC adoptée par les financeurs, différente de celles initialement proposée par le Parc et ses partenaires. Seuls les agriculteurs ayant des parcelles dans les sites Natura 2000 pourront bénéficier des aides dans le cadre du PAEC. Aussi le nombre d'exploitations et de parcelles concernées est plus faible qu'imaginé. Des exploitations souhaitent pouvoir, indépendamment du PAEC, bénéficier d'appui du Parc pour s'engager plus avant dans l'agro-écologie.

3 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT.

3.1 Animation de la charte forestière du Pilat, 4^{ème} année :

Le Parc du Pilat s'est engagé depuis 2009 dans une démarche de Charte forestière de territoire (CFT).

Pour cela, un diagnostic forestier a été réalisé sur le territoire du Parc identifiant les points forts et les faiblesses de la filière forêt-bois, ainsi que les pistes de développement envisageables. Ce travail a débouché sur la réalisation d'un plan d'actions, construit en concertation avec un comité de pilotage composé d'acteurs liés au milieu forestier (notamment des élus du territoire, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, Inter Forêt Bois 42, l'association des ETF du Pilat, la Maison Familiale de Marlies, la FRAPNA Loire, la Maison du Tourisme du Pilat, les fédérations des chasseurs Loire et Rhône, ...). La charte forestière de territoire du Pilat a été signée officiellement le 4 avril 2011.

Un animateur est présent depuis mai 2012 pour mettre en œuvre ce plan d'action. Parmi les opérations menées ou accompagnées par l'animateur au cours de l'année 2014, il y a entre autres :

- la mise en place des futures aides sylvicoles régionales, visant à valoriser le stockage de carbone en forêt (démarche Sylv'ACCTES),
- l'animation du groupe local de l'Observatoire Grande Faune et Habitat (OGFH) et la participation aux campagnes de mesure,

- l'accompagnement de l'Association des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) du Pilat, avec l'organisation cette année de formations à destination de la profession,
- la concertation au sein du comité de pilotage de la CFT pour participer à la construction des candidatures au PSADER et à LEADER,
- la mise en place et valorisation de deux martelloscopes,
- ...

Il s'agit donc d'assurer pour une 4^{ème} année, le financement du poste d'animateur de la Charte forestière, afin de garantir la poursuite des actions et des dynamiques amorcées.

L'animateur de la Charte forestière, (Mehdi Becuwe) poste porté par le Parc du Pilat à la demande des membres du comité de pilotage, a pour rôle :

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions de la CFT (portage Parc ou autres maîtres d'ouvrage),
- de préparer et animer le comité de pilotage de la CFT,
- d'assurer une mise en relation entre les différents acteurs liés au milieu forestier,
- de veiller à l'approche territoriale de la charte forestière,
- d'être personne ressource pour les actions liées à la forêt dans le Pilat : veille, relais d'actions menées, émergence d'idées, information-communication, expérimentation.

Au delà de la poursuite des actions initiées les années précédentes, les actions à mener au cours de cette quatrième année concerneront notamment :

- la coordination des membres du comité de pilotage autour de la réalisation du programme d'action prévu au PSADER et au LEADER,
- le développement d'une dynamique de filière autour du Sapin du Pilat,
- la poursuite de l'accompagnement de l'Association des ETF du Pilat,
- l'engagement d'une démarche d'intégration des entreprises de la transformation du bois dans la charte forestière.

Le budget prévisionnel pour le financement de ce poste est de 33 000 € financé comme suit :

- Région Rhône-Alpes (PSADER) : 13 200 € (40%),
- Europe (LEADER) : 13 200 € (40%),
- Département de la Loire : 6 600 € (20%).

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, de l'Europe et du Département de la Loire.

3.2 Travaux d'aménagement du martelloscope de Pélussin.

Un martelloscope pédagogique a été mis en place courant 2014 en forêt communale de Pélussin, dans le cadre de la charte forestière du Pilat. Il s'agit à la fois d'un outil de formation à la gestion durable pour les forestiers et d'un outil de découverte du milieu forestier et de sa gestion pour les publics « néophytes ».

Le Parc du Pilat en est le maître d'ouvrage. Une convention avec l'ONF et la commune de Pélussin (propriétaire du terrain) est en cours de validation.

Un premier test du martelloscope s'est déroulé le 15 octobre 2014, avec les membres du comité de pilotage de la charte forestière et les élus du groupe de travail Forêt du Parc du Pilat. L'objectif était de faire découvrir ce nouvel outil aux participants, mais aussi d'avoir des retours et des propositions d'amélioration pour les séances à venir.

Il en est ressorti que le martelloscope est très intéressant, mais d'un accès insuffisamment adapté pour le grand public, peu habitué à se déplacer et à se repérer sur une parcelle forestière. Certains aménagements seraient donc à réaliser avant d'ouvrir plus largement le site au grand public, notamment la création d'un petit escalier d'accès (talus abrupt) et une meilleure signalisation des limites de la parcelle et des arbres numérotés.

Des animations grand public étant d'ores et déjà prévues pour juillet-août, ces travaux seraient à mener avant le début de l'été.

Le coût des travaux s'élèverait à 6 475 € TTC et serait financé comme suit :

- Région Rhône-Alpes (PSADER) : 5 180 € (80%),
- Ministère de l'Ecologie (appel à projet « Forêt et biodiversité ») : 840 € (13%),
- Parc du Pilat : 455 € (7%).

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et de l'Etat.

Michel Devrieux s'interroge sur le coût très élevé des travaux et sur leur nécessité, le site étant déjà relativement accessible. Sandrine Gardet donne le détail des travaux à réaliser et indiqués dans le devis de l'ONF. Il s'agit de réaliser un escalier, de marquer des arbres et de mettre en place de la signalétique.

Charles Zilliox rappelle qu'à partir du moment où nous accueillons du public, il faut être aux normes en termes d'aménagements et de sécurité.

3.3 Site Ecologique Prioritaire du Haut Pilat : Travaux d'ouverture sur trois unités pastorales à haute valeur écologique.

La charte « Objectif 2025 » du Parc du Pilat identifie cinq Sites Ecologiques Prioritaires (S.E.P) pour lesquels il s'agit de préserver des milieux et espèces remarquables en développant, voire en expérimentant, auprès des gestionnaires (propriétaires, exploitants, collectivités) des pratiques favorables.

Le présent dossier porte sur le crêt de Chaussitre, identifié dans le SEP du Haut Pilat et classé site Natura 2000 « Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre » et Réserve Biologique Dirigée.

Le Crêt de Chaussitre fait l'objet depuis 1993, d'un plan de gestion dont la mise en œuvre est animée par le Parc du Pilat. L'objectif principal de ce plan de gestion est la restauration et l'entretien de milieux ouverts (landes et pelouse essentiellement) sur des terrains communaux (Saint-Régis du Coin et Marthes). Une gestion agri-environnementale a été mise en place sur ce site, via l'implication d'agriculteurs locaux locataires des communes (initialement au nombre de 6) qui se sont engagés à respecter un cahier des charges dans leurs pratiques (pâturage ou fauche).

Au fil des années, des dispositifs d'aides agri-environnementales ont été proposés à ces agriculteurs, sachant que les premiers travaux d'investissement réalisés en 1993/1994 (clôtures, points d'eau, épierrage pour les premières prairies) ont bénéficié d'aides publiques via le Parc. De même, des interventions mécaniques

destinées à compléter l'action des troupeaux ont été réalisées ponctuellement, via des financements régionaux au titre du contrat de Parc (lutte contre la Fougère notamment et abattage sélectif). Il s'agit de poursuivre ces interventions, afin de soutenir l'exploitation agricole de secteurs à haute valeur écologique, et d'améliorer par là même l'autonomie fourragère des exploitations concernées.

Pour 2015, deux types d'opérations sont prévues :

➤ **Lutte contre la fougère aigle en employant 3 méthodes :**

- une intervention utilisant la technique du rouleau tracté par le cheval, sur les surfaces non mécanisables, avec un objectif de surface d'environ 6 ha, avec un seul passage,
- des interventions manuelles dans le cadre d'un chantier d'insertion (à la faux), sur les surfaces où ni l'exploitant, ni le cheval ne peuvent intervenir, avec un objectif de surface de 10 hectares avec un ou deux passages, selon les besoins,
- une expérimentation portant sur le griffage du tapis de fougère aigle, par une herse tractée par un cheval, initiée sur environ 5 000m² en 2014. Ce griffage a pour objectif d'une part de briser le tapis protecteur des fougères ce qui les rendra plus sensibles au gel hivernal, et d'autre part de mettre à nu le sol et permettre aux autres espèces végétales de germer, et ainsi de concurrencer la fougère.

➤ **Travaux de réouverture :**

Dans le cadre du plan de gestion mis en place sur le site, le maintien d'une mosaïque de milieux, allant de la pelouse à la forêt en passant par la lande, est prévue. Ainsi, les secteurs situés sur les parties les plus basses du crêt de Chaussitre, sur la partie Nord, ont un caractère boisé qu'il est important de préserver. Cependant, ces secteurs faisant partie des parcs de pâturage estival ovin, des travaux d'abattage sélectif et de coupe de branches basses sont à réaliser afin de créer des clairières, favoriser le déplacement des animaux et l'arrivée de la lumière au sol.

Le budget prévisionnel de ces travaux s'élève à 10 940€ TTC, financés comme suit :

- Région Rhône Alpes (PSADER) : 5 470€,
- Département de la Loire (Convention 2015) : 3 000€,
- Autofinancement Parc : 2 470€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et du Département de la Loire.

3.4 Pratiques agroécologiques en viticulture.

Le programme s'inscrit dans la continuité du programme de coopération « Viticulture, biodiversité et paysage » réalisé avec la Combe de Savoie en 2014.

Celui-ci comprenait trois volets d'actions :

- un volet « Analyse des pratiques existantes » par rapport à la gestion de l'érosion des sols et l'analyse des éléments fixes et des pratiques dans les domaines viticoles. Ce dernier s'est traduit par la réalisation des diagnostics globaux d'exploitation dans trois domaines viticoles du Pilat.
- un volet « Mise en œuvre d'expérimentations » à travers la plantation de fruitiers et la restauration de murets en Combe de Savoie et un essai de lutte biologique contre la tordeuse de la grappe sur le Pilat. Cet essai s'est traduit par la mise en place de nichoirs à oiseaux et gîtes à chauves-souris, prédateurs de ce ravageur, et par le suivi des populations d'adulte de tordeuses et infestations des grappes par les vers.

- un volet « Echanges de pratiques » entre la Combe de Savoie et le Pilat mais aussi avec le territoire italien de l'Alta Langhe en avance sur la valorisation paysagère, l'accueil touristique et les pratiques culturelles.

Dans le cadre du présent dossier, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Accompagnement de 3 domaines viticoles sur des essais d'ajustement de pratiques, suite aux diagnostics d'exploitation réalisés en 2014. Différentes thématiques de travail et de suivi sont prévues :
 - les plans de traitements : matériel utilisé, positionnement des produits, doses appliquées, produits utilisés selon la pression sanitaire, traçabilité des pratiques.
 - les systèmes de plantation des vignes : rechercher des façons de planter qui facilitent l'entretien du sol et de la vigne et qui intègrent les enjeux écologiques du secteur.
 - l'entretien des murets en pierres sèches : tester différentes méthodes d'entretien et suivre l'évolution de la flore et de la faune selon les cas : un muret témoin dés herbé intégralement, un muret sans dés herbage et un muret avec un entretien mécanisé en haut et en bas.
 - l'enherbement des inter-rangs et des tournières, talus.
- L'expérimentation sur les tordeuses de la grappe, également initiée en 2014 et concernant 5 domaines viticoles, sera poursuivie sur le même îlot (lieu-dit Richagneux à Chavanay). Des ajustements sur le protocole seront réalisés pour alléger les relevés.
- In fine, il est prévu de construire collectivement un programme pluriannuel pour poursuivre plus largement ces actions. Il s'agira d'élargir les acteurs impliqués dans la démarche (viticulteurs, collectivités, partenaires) et de l'articuler avec d'autres programmes en cours sur le secteur (plan paysage de la côte rhodanienne, charte environnement et paysage et guide des bonnes pratiques des Côtes du Rhône septentrionales, enquête sur l'érosion des sols de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu).

Ce projet sera aussi réfléchi en partenariat avec d'autres secteurs viticoles de forte pente et avec lesquelles les problématiques identifiées sur le Pilat convergent (limitation de l'érosion des sols, alternatives à la lutte chimique, diversification du paysage, protection/augmentation de la biodiversité locale). Le secteur de la Vallée du Douro (Portugal) est notamment pré-ciblé, ce qui nécessitera des échanges avec une délégation du Pilat. Des contacts seront aussi pris avec d'autres territoires viticoles de forte pente (Cornas, Saint Péray...).

Un stage de fin d'étude est envisagé pour aider à la construction de ce programme.

Le Budget prévisionnel de cette opération s'élève à 20 320€ TTC et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (PSADER Pilat) : 4 064€,
- Leader (2014-2020) : 14 346€,
- Autofinancement du Parc : 1 910€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et de l'Europe.

Thérèse Corompt s'inquiète des problèmes liés à l'érosion des sols. Elle explique qu'une étude est lancée par la Communauté de communes de la Région de Condrieu mais qu'elle ne portera que sur les plateaux. Par ailleurs, les viticulteurs semblent peu mobilisés.

Charles Zilliox indique que dans le cadre du projet Viticulture et biodiversité, il a été demandé aux viticulteurs impliqués de diffuser cette démarche au sein de leurs syndicats d'appellation.

Précision : Catherine Beal, responsable du pôle Protection et gestion de l'espace a eu un contact technique avec la Communauté de communes de la Région de Condrieu il y a quelques semaines. Une seconde tranche d'étude serait prévue sur les coteaux en 2016 et elle pourrait ainsi s'articuler avec le projet porté par le Parc impliquant les viticulteurs.

3.5 Expérimentation sur les politiques temporelles : modification du plan de financement .

Le Pilat a été proposé comme territoire d'expérimentation dans le cadre d'un projet sur le lien ville-campagne mené par Tempo Territorial (association nationale qui a pour objet de favoriser, entre acteurs des démarches temporelles territoriales : l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation, la coopération, dans un but non-lucratif) et Mairie conseils.

Les finalités de ce travail sont d'améliorer la qualité de vie des habitants en considérant la grande diversité des rythmes et des difficultés vécues pour l'ensemble des activités et contraintes de mobilité, mais aussi d'améliorer le dialogue territorial en particulier entre les parties urbaines, périurbaines et rurales du territoire, sur la question de l'accès aux services et des mobilités.

Il y a 4 étapes identifiées :

Préparation (réalisé) :

- Mise en place du groupe de pilotage
- Etablissement de la feuille de route pour l'ensemble de la démarche

Etat des lieux Territoire / Temps (en cours) :

- Collecte de chronotypes permettant de visualiser la répartition des temps d'une personne ou d'une famille, pour une journée moyenne,
- Réalisation des cartes territoire-temps pour visualiser les problématiques et les interactions entre espaces urbains, périurbains et ruraux

Repérage des solutions (prévu en juin-juillet) :

- Priorisation des problématiques considérées comme prioritaires
- Exploration de solutions dans la concertation avec les intercommunalités, communes, services, associations, entreprises, habitants...

Plan d'action et organisation :

- Réalisation et validation du plan d'actions sommaire validé par les élus
- Réalisation des fiches actions détaillées par les techniciens
- Organisation de la mise en œuvre avec soutien en animation
- Bilan et amélioration continue à réaliser chaque année pour donner de l'ampleur à la démarche

Le territoire retenu est celui de l'agglomération d'Annonay et de la commune de Bourg-Argental, en lien avec la Communauté de communes des Monts du Pilat.

Afin d'accompagner l'équipe projet qui mise en place, une stagiaire a été intégrée à l'équipe du Parc, sur une durée de 5 mois (indemnisation et frais de déplacement : 2 500 €), répartis fin 2014 puis de février à mai 2015.

Elle aura notamment pour mission de travailler sur les chronotypes des familles.

Afin de poursuivre le travail, il est prévu de proposer un contrat à durée déterminé à cette personne, jusqu'à fin juillet à mi-temps.

C'est pourquoi le budget initialement prévu pour pouvoir mener quelques actions issues du travail sera consacré au financement du stage puis du poste, sans faire appel à un prestataire extérieur. Le plan de financement prévoyait une partie financée par le projet Leader Pilat 2015-2020, or celui-ci ne sera opérationnel qu'au début 2016. Il est donc proposé de financer l'intégralité de l'action sur le contrat de Parc.

Le coût total est estimé à 5 000 € (*sans changement par rapport au dossier initial*) et serait financé intégralement par la Région Rhône Alpes dans le cadre du contrat de Parc.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification de la nature des dépenses et du plan de financement.

Michèle Monchovet indique qu'elle va participer au volet Mobilité de l'expérimentation en lien avec des habitants de la commune.

3.6 Chartreuse de Sainte Croix : rénovation de l'Ermitage (Tranche ferme).

Au XIII^e siècle, dans le massif du Pilat (Loire et Rhône), l'Ordre des Chartreux a fondé un monastère à Sainte-Croix-en-Jarez. Occupée de manière quasi continue, cette chartreuse fût en partie reconstruite au XVII^e siècle après des incendies et des Guerres de religion. Mais ce site a surtout connu un changement radical suite à la Révolution Française, époque à laquelle les Chartreux furent chassés pour laisser place à des civils et la chartreuse est depuis lors devenue le centre-bourg de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez.

Au cœur de cette ancienne chartreuse, le Parc naturel régional du Pilat a acquis en 1989 une cellule-témoin de Chartreux dans la deuxième cour. Cet espace est couramment appelé « Ermitage ».

L'Ermitage accueille régulièrement du public dans le cadre de visites guidées ; il est protégé au titre des Monuments historiques.

Dans le cadre d'un projet de valorisation engagé à l'échelle de toute la chartreuse, le Parc naturel régional du Pilat souhaite rénover l'Ermitage et développer sa capacité à accueillir du public.

Depuis 1989, le Parc a œuvré à restituer l'esprit « historique » de cette ancienne cellule de Chartreux.

Il a ainsi effacé les traces de l'occupation civile et restauré le bâtiment. Au-delà de la démolition des cloisonnements intérieurs, de la réfection des sols et de la restauration des portes extérieures, le Parc a reconstruit à l'identique le promenoir, une des pièces de la cellule permettant de réaliser un peu d'exercice, tant physique que spirituel, qui avait été écroulé.

L'ensemble des travaux menés a permis, depuis 1992, de proposer à la visite un ermitage se composant de plusieurs espaces dont l'organisation correspond encore à celle d'une cellule traditionnelle.

Il est aujourd'hui nécessaire d'entreprendre des travaux pour conforter l'ouvrage (clos et couvert), pour aménager les espaces qui ne sont pas ouverts à la visite (bureau) et assurer l'accessibilité des lieux.

Le présent dossier porte sur une première tranche permettant de réaliser les travaux urgents. Une seconde tranche pourra être mise en œuvre à partir de 2016 au regard des financements qui pourront être affectés à ce projet.

Le budget prévisionnel de cette première tranche (maitrise d'œuvre, études, bureaux de contrôle et travaux) s'élève à 111 000€ HT financés comme suit :

- Région Rhône Alpes (Contrat de Parc) : 57 500€,
- Etat (au titre des monuments classés) (30% sur les travaux): 21 900€,
- Département de la Loire (au titre des monuments classés) (20% sur les travaux) : 14 600€,

- Autofinancement du Parc : 17 000€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, de l'Etat et du Département de la Loire.

Peggy Le Nizerhy précise que l'hypothèse d'aménager les pièces basses de l'Ermitage pour les rendre accessibles au public n'est pas réalisable. En effet, il n'y a pas d'issue de secours à ce niveau. Un plancher vitré pourrait être mis en place dans le promenoir à l'aplomb de l'atelier pour donner à voir cette pièce.

4 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTEES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE:

4.1 Mobilisation du foncier agricole - Reconquête de parcelles vacantes (Denis Bacher) :

Depuis 1994, Denis Bacher est installé en volailles fermières, avec transformation et vente directe. Il développe un troupeau de brebis allaitantes, en prévision de l'installation de son fils.

Le présent projet est localisé sur deux zones distinctes :

- au lieu dit « Forie », sur la commune de Bourg Argental, (14 hectares)
- au lieu dit « les Salettes », sur la commune de Saint Sauveur en Rue (11 hectares).

Les objectifs sont les suivants de :

- améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation,
- soutenir l'installation prochaine d'un jeune agriculteur sur l'exploitation familiale,
- soutenir la reprise de parcelles vacantes.

Pour atteindre ces objectifs il est nécessaire :

- d'agrandir des parcelles déjà exploitées, avec des parcelles attenantes,
- de renouveler les clôtures et les aménagements pour l'abreuvement des animaux.

Le montant estimé des dépenses s'élève à 6 352 € HT. Le montant sollicité auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du PSADER Pilat est de 1 906 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté dans le cadre du PSADER Pilat.

4.2 Mobilisation du foncier agricole - Conversion de friches en prairies naturelles pâturées et aménagement de points d'eau (Adeline Lamarque).

Il s'agit d'une jeune agricultrice en cours d'installation sur la commune des Haies. Elle recherche des bâtiments et des parcelles pour s'installer avec un troupeau de vaches allaitantes (Aubracs) en agriculture biologique. L'activité actuelle (0,25 ETP) est centrée sur des juments Percheron.

L'objectif de ce chantier est de reconquérir de la surface fourragère sur une friche inexploitée depuis plusieurs années.

Les parcelles permettront de faire pâturer les animaux (juments dans un premier temps). Deux points d'eau existent déjà sur la parcelle et permettra d'abreuver le troupeau. Des aménagements sont prévus pour

augmenter leur capacité de stockage. Des arbres et des haies seront conservés en bordure et dans la parcelle.

L'opération concerne deux parcelles cadastrales pour une surface totale d'environ 1,5 ha.

Les travaux concernés par ce dossier seront les suivants :

1. broyage et arrachage de la végétation,
2. chaulage et semis pour que la végétation couvre rapidement le sol et laisse ensuite la place à une végétation plus spontanée,
3. aménagement de 2 points d'eau (curage de mares, élagage d'arbres, réfection digues).

Le montant estimé des dépenses s'élève à 4 600€ HT. Le montant sollicité auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du PSADER Pilat est de 1 380€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté dans le cadre du PSADER Pilat.

4.3 Achat de câble synthétique pour les entrepreneurs de travaux forestiers du Pilat (association des entrepreneurs de travaux forestiers du Pilat) :

A ce jour, les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) du Pilat sont essentiellement équipés de câbles en acier, leur permettant de treuiller les arbres hors d'une parcelle sans que leur tracteur forestier y pénètre. Hors il existe un câble synthétique, 10 fois plus léger à résistance équivalente, permettant d'améliorer grandement le confort et la sécurité de travail.

Cependant ce matériel est coûteux, en particulier lors de la première acquisition car cela nécessite l'achat d'une bobine de câble complète.

L'association des ETF du Pilat avait précédemment déposé un premier dossier auprès de la Région Rhône-Alpes (PSADER), afin de solliciter une aide à l'achat de ce câble, pour l'équipement de six ETF.

La possibilité était laissée de déposer un second et dernier dossier si d'autres ETF se montraient intéressés par la suite. Il ne s'agit pas de mettre en place une aide récurrente aux entreprises (ce qui serait contraire aux principes de fonctionnement du PSADER), mais bien de faciliter une première acquisition afin d'initier une évolution des pratiques. La démarche sera formalisée par une convention entre l'association, portant le dossier de demande de subvention, et les entreprises bénéficiaires.

Par ailleurs les entreprises sollicitant cette aide ont d'ores et déjà participé à une formation à l'utilisation du câble synthétique, de même que les bénéficiaires du premier dossier, conformément aux engagements pris dans cette même convention.

L'achat de câble synthétique représenterait un coût de 10 200 €, financé comme suit :

- Région Rhône-Alpes (PSADER) : 5 100 €,
- Autofinancement (entreprises de travaux forestiers) : 5 100 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté dans le cadre du PSADER Pilat.

L'intérêt de cette démarche est salué par les membres du Bureau, d'autant qu'elle permet aux entrepreneurs de travaux forestiers de travailler ensemble. C'est une chance d'avoir cette association sur le territoire du Pilat.

4.4 Appel à projet culturel 2015 (maîtres d'ouvrages associatifs):

Dans sa séance du 18 mars dernier, le Bureau a validé les propositions faites par le groupe de travail Actions culturelles, retenant huit dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet culturel 2015.

Sept de ces dossiers sont aujourd'hui prêts à être délibérés, ce qui permettra ensuite de déposer les dossiers correspondant auprès de la Région Rhône Alpes.

Il s'agit des dossiers suivants :

Festival de la Clavelée – Bourg-Argental (19 juillet)

Maître d'ouvrage : Organisme touristique du canton de Bourg-Argental

Ce festival a pour thème le Moyen-âge. Cette manifestation inscrite dans le patrimoine de Bourg-Argental est un rendez-vous familial proposant des animations gratuites variées : fauconnerie, combats, archers, musique, danse, spectacles de feu, artisans, apothicaires, costumiers...

Coût total prévisionnel : 17 080 € - soutien du Contrat de Parc : 2 500 €

Pilatcraft – Pilat rhodanien

Maître d'ouvrage : Association les 4 versants

Autour du jeu sur ordinateur *Minecraft* similaire au jeu Légo, ce projet vise à amener les 8- 20 ans à réfléchir à leur univers réel via une représentation virtuelle du monde où ils ont l'habitude d'évoluer. Ce projet vise à développer les capacités d'observation et d'analyse via un média qui parle à cette tranche d'âge.

Coût total prévisionnel : 9 788 € - soutien du Contrat de Parc : 2 000 €

Fête du livre de Roisey « Mots, graines de vie » – Roisey (6-7 juin)

Maître d'ouvrage : Association Livre ensemble

Autour de l'exposition « Renaître, Giono après la Grande Guerre » permettant d'approcher les écrits de cet auteur, livre ensemble organise des tables rondes-débats, des animations en direction jeune public et familles (origami, contes, présentations de livres) et une projection seront proposées.

Avec le concours de 'Visage de notre Pilat', Catherine Moulin auteur de 'Je suis... Jean Jaurès' et biographe du grand homme, proposera une conférence dont l'intitulé est « Le combat pour la paix ».

Coût total prévisionnel : 7 850 € - soutien du Contrat de Parc : 1 300 €

Journée médiévale à la Vieille Chapelle – La Chapelle Villars (4 juillet)

Maître d'ouvrage : Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle

L'association souhaite proposer une nouvelle forme de rendez-vous autour du thème médiéval.

Sur la journée, animations médiévales et ateliers seront proposés. En soirée un spectacle développé par la troupe de la Ghilde des Trois dents viendra clôturer la manifestation.

Coût total prévisionnel : 1 800 € - soutien du Contrat de Parc : 800 €

Festival Les musicales – Sainte Croix en Jarez (Septembre 2015)

Maître d'ouvrage : Association de sauvegarde et d'animation de Sainte Croix en Jarez

A l'occasion de leur 30^{ème} édition, les Musicales mettront l'accent sur la rencontre du chant et de la musique et des enfants des écoles de musique et des professionnels notamment au travers de concerts promenades donnés par les écoles de musique qui mettront en valeur différents lieux emblématiques de l'ancienne chartreuse.

Coût total prévisionnel : 16 770 € - soutien du Contrat de Parc : 2 250 €

Jazz au sommet – Chaussitre, Saint Sauveur, Saint-Genest-Malifaux, Le Bessat (Septembre 2015)

Maître d'ouvrage : Association Jazz au Sommet

Pour cette nouvelle édition riche de 14 concerts dont 5 gratuits, l'association poursuit l'ouverture de sa programmation en travaillant avec le Chalet des Alpes mais aussi avec l'association La Tawa de Planfoy sur une soirée jazz et musiques actuelles. Par ailleurs l'association souhaite mener un travail spécifique autour du covoiturage et de la mobilité autour de la manifestation.

Coût total prévisionnel : 30 600 € - soutien du Contrat de Parc : 2 000 €

Les Bravos des hameaux

Maître d'ouvrage : Association Les Bravos de la nuit

Dans la continuation de l'expérience des Bravos d'automne 2013, l'association souhaite au dernier trimestre 2015, proposer 2 nouveaux spectacles autour du thème de la ruralité. La particularité de ces rendez-vous résidera dans le fait de proposer ces spectacles chez l'habitant et l'association souhaite dans ce sens travail en lien avec des agriculteurs.

Coût total prévisionnel : 4 500 € - soutien du Contrat de Parc : 2 000 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement des dossiers présentés dans le cadre du Contrat de Parc.

5- OPERATION RURALE COLLECTIVE – AIDES AUX ENTREPRISES (AFFECTATION DE RELIQUAT DE CREDITS FISAC) :

Dans sa séance du 17 décembre 2014, le Bureau du Parc a validé une aide à la modernisation pour la librairie presse (Mme Anne Bouchard) à Condrieu pour un montant de 21 000€ et une subvention attendue du FISAC de 3 519€ et du Conseil Général du Rhône de 1 057€.

Le Comité de pilotage de l'ORC, dans sa séance du 15 septembre 2014 avait émis un avis favorable sur ce dossier en précisant que des reliquats du FISAC pourraient lui être accordés en complément dans la limite de 4 200€.

Des reliquats ayant été constatés suite à la mise en paiement des dossiers en cours, il est donc proposé de valider un montant de FISAC de 4 200€ au lieu des 3 519€ prévus initialement.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition d'affectation du reliquat des crédits FISAC dans les conditions susmentionnées.

6 - PROJET STRATEGIQUE POUR L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL DU PILAT 2015-2020 – VALIDATION DE LA MAQUETTE FINANCIERE.

Le Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER) est la procédure mise en place par la Région Rhône-Alpes pour aider les projets agricoles et forestiers au niveau des territoires de Parc ou de Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA).

Le Parc naturel régional du Pilat a porté un Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural, pour la période 2009-2013 (prolongée jusque fin 2014). Le projet agricole et forestier du Parc a été en partie financé par le contrat de Parc et pour l'autre par le dispositif PSADER. Ce projet s'est décliné en 47 opérations différentes, en majorité agricoles (80%), la Charte forestière de territoire n'ayant été approuvée qu'en 2011, avec l'embauche d'un animateur en 2012.

Le coût total des opérations a été de 1 128 447 €. Les subventions de la Région Rhône Alpes se sont élevées à 493 112 € dont 230 372 € via le Contrat de Parc et 262 740 € via le PSADER. Mais d'autres soutiens financiers ont été mobilisés par de nombreux financeurs (Europe, Conseils généraux, FNADT, EPCI, ADEME,...).

Une part importante des crédits ainsi obtenus a été consacrée à des actions concernant la performance environnementale des activités agricole et sylvicole. Ce PSADER s'est terminé le 31 décembre 2014

Un nouveau projet a été présenté à la commission agricole de la Région Rhône Alpes le 3 mars 2015 par une délégation conduite par la présidente du Parc et le vice-président chargé de l'économie conformément au plan approuvé par le Bureau du Parc lors sa réunion du 15 octobre 2014

Le nouveau PSADER est organisé autour de 5 actions qui s'appuient exclusivement sur les objectifs stratégiques de la Charte du Parc :

Action A : Maintien du potentiel foncier agricole, sylvicole et naturel du territoire du Pilat,

Action B : Accroissement de la performance environnementale, énergétique et climatique de l'agriculture et de la sylviculture,

Action C : Diversification des activités et des productions et valorisation locale des produits et services de l'agriculture et de la sylviculture,

Action D : Revalorisation des métiers agricoles et sylvicoles,

Action E : Prospective, recherche et ouverture.

Chacune de ces actions génériques sous-entend des opérations plus précises.

Le budget initial du PSADER, tel que présenté au Bureau en octobre 2014 se déclinait comme suit :

Coût total	2 817 500 €
Subvention appelée	835 370 €
dont	145 500 € en investissement
	700 620 € en fonctionnement.

La commission de la Région, dans sa séance du 3 mars dernier:

- a donné un avis favorable sur le fond du projet l'estimant "clair, ciblé et cohérent avec les objectifs du Programme Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural (PRADR)",
- a décidé, compte tenu des évaluations de réalisation du précédent PSADER et des capacités financières de la Région, d'octroyer 720 000 € de subvention au nouveau PSADER Pilat,
- a demandé de rééquilibrer strictement les montants de subventions attribuées entre investissement et fonctionnement.

Compte tenu de cet accord et des demandes formulées, le budget a été revu et réexaminé en comité de pilotage agriculture durable du Parc et en comité de pilotage forêt. Le programme n'a pas été modifié sur le fond. Les dépenses et subventions pour l'investissement ont été renforcées et celles pour le fonctionnement modérées.

Le nouvel équilibre s'est établi comme suit (cf tableau détaillé joint en annexe) :

Coût total	2 537 500 €
Subvention appelée	719 720 €
dont	360 600 € en investissement
	359 120 € en fonctionnement

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la nouvelle maquette financière jointe en annexe.

Charles Zilliox insiste sur le fait que ce sont les actions collectives (voire des actions individuelles mais s'inscrivant clairement dans un projet collectif) qui seront soutenues en priorité par la Région. Cette information a été donnée aux maîtres d'ouvrages concernés, notamment les agriculteurs et les forestiers.

7 - CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE CPIE DES MONTS DU PILAT DANS LE CADRE DES ACTIONS LIEES A LA BIODIVERSITE.

Conformément à la Charte « Objectif 2025 » du Parc naturel régional du Pilat, validée par décret n°2012-1185 du 23 octobre 2012 du Premier ministre, le suivi de l'état de la biodiversité et son évolution est un des objectifs opérationnels à conduire.

Dans ce cadre, le Parc du Pilat est chargé de piloter la conduite et l'animation générale de l'observatoire de la biodiversité en favorisant l'échange et la mutualisation de données naturalistes concernant le territoire, en coordonnant les actions avec les démarches similaires conduites par ses partenaires et en mettant en œuvre des opérations et des outils destinés à partager la connaissance et à améliorer les rapports entre l'Homme et la biodiversité. L'observatoire participatif de la biodiversité a été créé dès 2010, à la fin de la Charte précédente, et a permis la mise en place de deux observatoires participatifs : celui de la flore remarquable et celui des papillons de jardins.

Depuis 2013, le Parc du Pilat et le CPIE des Monts du Pilat ont souhaité expérimenter une mutualisation de moyens pour animer un observatoire participatif des amphibiens.

Le CPIE des Monts du Pilat assure la maîtrise d'ouvrage des actions susmentionnées. Pour mener à bien ces missions, il ne dispose pas toujours de l'expertise nécessaire en interne à la structure. Un rapprochement s'est donc opéré avec le Parc du Pilat pour savoir dans quelle mesure une mutualisation était possible.

Le Parc du Pilat a proposé d'étudier la possibilité de dédier à ces actions un certain nombre de jours de travail de son chargé de mission en charge de l'observatoire de la biodiversité, en veillant à ce que la mise en œuvre de cette mutualisation soit en cohérence avec d'autres partenariats.

Compte tenu du statut de l'agent en question (contrat à durée déterminée), il n'a pas été possible juridiquement de procéder par une mise à disposition de personnel. La formule de la prestation a donc été privilégiée et testée en 2013 et 2014.

Pour 2015, il a été décidé de reconduire le dispositif et de préciser son mode de fonctionnement.

C'est l'objet du projet de convention jointe en annexe à la présente délibération.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention à intervenir, jointe en annexe à la présente délibération.

8 - CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE CPIE DES MONTS DU PILAT POUR LA MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS.

Depuis sa création, le syndicat mixte du Parc mène une politique active en faveur de l'éducation du jeune public. L'Education à l'environnement, au territoire et à l'écocitoyenneté vise la connaissance et l'appropriation par les jeunes du territoire de ses patrimoines naturel, culturel et humain. Elle sensibilise aussi aux actions et comportements permettant de préserver et de développer durablement le Pilat au regard des enjeux auxquels il est confronté.

Eduquer et sensibiliser les plus jeunes au territoire est une des mesures de la Charte « Objectif 2015 ».

Ainsi, la Charte stipule :

« *Eduquer et sensibiliser les plus jeunes au territoire :*

- *en facilitant l'accès à la connaissance du territoire et de ses spécificités qui lui valent le label Parc naturel régional,*
- *en favorisant l'esprit critique et les comportements écocitoyens des plus jeunes,*
- *en coordonnant, en lien avec les structures locales accueillant les publics jeunes, les actions d'éducation et de sensibilisation au territoire menées auprès des enfants et des adolescents. »*

Le CPIE des Monts du Pilat est une des structures d'éducation présentes sur le territoire du Pilat.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de ses statuts, l'association a pour but :

- d'apporter à chacun, enfant ou adulte, issu du monde urbain ou du monde rural, en situation de formation générale, initiale ou continue, ou pendant ses loisirs, la possibilité d'une sensibilisation, d'une formation et d'une éducation à l'environnement afin qu'il puisse déterminer consciemment et de manière responsable son attitude vis-à-vis de son cadre de vie et de celui d'autrui ;
- de procurer aux habitants de la région un outil d'animation, d'information, de concertation, de conseil, d'assistance et de formation permettant de susciter la réflexion et de définir les actions nécessaires à l'évolution de cette région dans le sens prospectif de l'amélioration de la qualité de la vie et du développement durable ;

Depuis 2006, le Parc du Pilat et le CPIE des Monts du Pilat ont engagé des actions partenariales permettant la mise en place d'actions au regard des objectifs communément partagés. Une convention a été signée en ce sens. Dans ce cadre, le Parc du Pilat met à disposition, au profit de l'association, le bâtiment dénommé Maison de l'Eau, situé à Marlhes (au lieu dit Les Forêts) et dont il est propriétaire.

Le projet de convention joint en annexe a pour objectif de préciser les modalités de gestion du bâtiment dénommé « Maison du l'Eau ».

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention à intervenir, jointe en annexe à la présente délibération.

9 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT, L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET LA COMMUNE DE PELUSSIN POUR LA GESTION DU MARTELLOSCOPE.

Le Parc du Pilat est porteur d'une charte forestière de territoire depuis fin 2011. Le travail de concertation mené en amont de la signature de cette charte a réuni de nombreux acteurs liés à la forêt, dont l'ONF, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Groupement des sylviculteurs du massif du Pilat, Inter-Forêt Bois 42, la FRAPNA Loire, ..., afin d'en élaborer le programme d'action.

L'ensemble des partenaires impliqués dans ce travail est signataire de la charte forestière et participe à son comité de pilotage encadrant la mise en œuvre de ce programme.

En particulier, l'action MG06 « Sensibilisation » prévoit la création d'un martelloscope dans le Pilat.

L'objectif est à la fois de mettre en place un outil pratique de formation des propriétaires et gestionnaires forestiers, et de proposer un outil de sensibilisation à la multifonctionnalité des forêts pour un public plus large et souvent néophyte.

Ainsi, c'est dans ce cadre que deux martelloses ont été installés dans le Parc du Pilat : l'un en forêt publique à Pélussin et l'autre en forêt privée à Saint-Régis-du-Coin.

L'objectif de la convention jointe en annexe est de préciser les rôles de chaque signataire concernant le martelloscope de Pélussin.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention à intervenir, jointe en annexe à la présente délibération.

10- CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET LES CIGALES DU HAUT PILAT.

Afin de répondre aux enjeux de la Charte Objectif 2025 et plus précisément ceux relatifs à

- ✓ la mobilisation citoyenne,
- ✓ la contribution au développement économique et social et notamment l'accompagnement pour les activités non délocalisables et la mise en réseau d'acteurs

et pour remplir son rôle en terme d'expérimentation puis de transfert d'expérience, le Parc du Pilat mène différentes actions et expérimentations : état des lieux sur la réalité de l'économie sociale et solidaire (ESS) du Pilat, l'organisation d'un festival du cinéma solidaire dont les CIGALES sont partenaires, signature du Contrat Régional Economique Sectoriel en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, un programme LEADER où il est notamment question d'une meilleure implication ou prise en compte du citoyen dans le développement économique du territoire ...

Les CIGALES ont pour objectifs :

- le développement des projets et des entreprises
- le développement de l'épargne solidaire au service du territoire

En définitive, les CIGALES sont au carrefour de l'épargne de proximité, de l'épargne éthique et de l'épargne solidaire. Elles veulent contribuer à développer la citoyenneté active de leurs membres et par là même à inciter à toujours plus de démocratie économique et de démocratie locale.

Sur le Haut Pilat, il existe aujourd'hui 4 CIGALES :

- Cigales Déôme créé le 15 décembre 2010,
- Cigales Semène créé le 15 décembre 2010,
- Cigales Riotet créé le 19 février 2015,

- Cigales Allier créé le 19 février 2015.

Considérant l'impact positif des CIGALES en faveur du projet de territoire défini au travers de la Charte du Parc, il est proposé de signer une convention entre le Parc et les CIGALES du Haut Pilat (sachant que le CIGALE récemment créé sur Pélussin et le CIGALE en cours de réflexion sur la région de Condieu pourraient rejoindre le partenariat dès qu'ils seront prêts pour ce faire).

Les objectifs proposés pour ce partenariat sont de :

- Assurer une connaissance mutuelle
- Partager la connaissance sur les projets d'activité économique en émergence ou en développement
- Renforcer le partenariat engagé entre les deux parties et valoriser les actions menées par l'une ou l'autre des parties en vue d'une meilleure connaissance et reconnaissance de l'économie sociale et solidaire/économie de proximité et en vue de favoriser son développement.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention à intervenir, jointe en annexe à la présente délibération.

Michèle Perez indique que la convention sera signée officiellement le 25 avril prochain à Marlhès à l'occasion de l'assemblée générale des Cigales, en présence de Claude Comet, Vice-présidente en charge de la Montagne et du Tourisme à la Région Rhône Alpes qui viendra remettre un prix Montagne 2040 à M. Odouard, initiateur de CIGALES et cigalier.

Claude Bonnel indique que 2 Cigales participent au projet de centrale photovoltaïque villageoise. De la même manière, 2 Cigales participent également au projet éolien de Taillard.

11 -CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL (CBNMC) – ANNEE 2015.

Le Conservatoire Botanique du Massif Central intervient dans les domaines suivants :

- Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat : par ses compétences et son expertise naturaliste, le CBN Massif Central participe aux instances de décision et de travail du Parc du Pilat (comités de pilotage, groupes de travail...)
- Connaissance de la flore, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels :

Le CBN Massif Central réalisera des suivis de végétations et un accompagnement technique pour les dispositifs visant à améliorer les connaissances de la flore et des habitats du Parc du Pilat : suivi de végétations des sites Natura 2000, observatoire de la flore patrimoniale et suivis de végétations dans le cadre de travaux de restauration de landes.

- Protection et gestion du Patrimoine naturel :

Dans l'objectif de prévenir la destruction d'espèces rares et sensibles, le Parc du Pilat et le CBN Massif central s'engagent à poursuivre leur collaboration sur le dispositif préventif de veille des espèces et des habitats et de l'évaluer afin d'ajuster au mieux les moyens humains pouvant être affectés selon les enjeux et menaces.

Dans le cadre des plans de gestion des sites Natura 200 et SEP, le CBN Massif Central peut être sollicité, en fonction de l'émergence des projets, pour une visite de terrain afin d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels ou des populations d'espèces. Un avis sera également demandé sur les travaux bénéfiques à la restauration de cet état, si elle s'avère nécessaire.

- Sensibilisation et formation à l'environnement :

En 2015, le Parc naturel régional du Pilat anime le concours « prairies fleuries » sur le secteur du Haut-Pilat. Le CBN Massif central est sollicité afin de réaliser un rapide relevé floristique des prairies et apporter un point de vue sur leur intérêt écologique.

Le contenu de ce partenariat pour 2015 peut être résumé comme suit :

Actions	Moyens estimés pour la mise en œuvre de l'action	Engagement CBN Massif central <i>Jour/homme estimé à 570 € bureau et 650 € terrain</i>	Engagements Parc du Pilat	
			Personnel Parc <i>Jour/homme estimé à 500 €</i>	Financement CBNMC via la Contrat de Parc
Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat	<i>5 jours bureau/homme sur la base de 10 réunions par an</i>	<i>5 jours/homme (soit 2 850 €)</i>	-----	-----
Suivi de végétations de sites Natura 2000	<i>21 jours/homme (soit 12 570 €)</i>	-----	<i>4 jours/homme (soit 2000 €)</i>	<i>17 jours/homme (soit 10 570 €)</i>
Suivis de végétations dans la cadre de travaux de restauration de landes	<i>10 jours/homme (soit 8 180 €)</i>	<i>6 jours/homme (soit 3 740 €)</i>	-----	<i>4 jours/homme (soit 2 440 €)</i>
Dispositif préventif de conservation des espèces protégées et menacées	<i>A ajuster en fonction de l'évaluation du dispositif</i>	<i>1 jour/homme (soit 650 €)</i>	-----	-----
Accompagnement technique et scientifique sur les projets de gestion	<i>A ajuster en fonction de l'évaluation des besoins</i>	<i>1 jour/homme (soit 650 €)</i>	-----	-----
Programme de valorisation et de promotion des prairies naturelles fleuries	<i>5 jours/homme (soit 2 650 €)</i>	<i>1 jours/homme (soit 650 €)</i>	<i>4 jours/homme (soit 2 000 €)</i>	-----
TOTAL		14 jours/homme soit 8 540 €	29 jours/homme soit 17 010 €	

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention à intervenir, jointe en annexe à la présente délibération.

12 - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ETIENNE METROPOLE.

Le Parc du Pilat est représenté au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint Etienne Métropole.

Jusqu'à présent, participaient à cette instance :

- Charles Zilliox, Vice-Président à l'Economie durable, en tant que membre titulaire,
- Michèle Perez, Présidente, en tant que membre suppléant.

Michel Bastien propose d'assurer la fonction de membre titulaire. Charles Zilliox assurerait celle de membre suppléant.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Michel Bastien et Charles Zilliox pour siéger au sein du Comité de direction de l'office de tourisme de Saint Etienne Métropole, respectivement en qualité de membres titulaire et suppléant.

13 – QUESTIONS DIVERSES.

13 – 1 Avis du Parc du Pilat sur la demande d'autorisation au titre des ICPE pour le Parc éolien du Pilat Stéphanois : précisions

Dans sa séance du 25 février dernier, le Bureau du Parc, à l'unanimité, a donné un avis défavorable sur le dossier mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de cet avis, il est fait mention du Schéma régional de l'éolien (SRE) et du fait que le secteur d'implantation envisagé ne figure pas dans une zone préférentielle productive déterminée dans le SRE

En effet, il ne figure pas dans la zone préférentielle productive des Monts du Pilat. Par contre, il s'avère que le secteur d'implantation est situé dans la zone préférentielle productive des Monts du Lyonnais.

Au final, le territoire du Parc est concerné par trois zones préférentielles productives, la troisième s'appelant Ardèche Verte et Pilat Sud.

L'ensemble des autres arguments mentionnés dans l'avis reste valide.

13 – 2 Homologation du Circuit Paradis à Véranne.

La Préfecture a consulté le Parc en date du 15 avril 2015 pour une réponse avant le 7 mai s'agissant du dossier de demande de renouvellement de l'homologation d'un terrain dédié à l'entraînement des moto-cross, enduro et quad, sur Véranne au lieu dit Le Paradis.

Cette demande d'homologation est sollicitée par l'Association des Loisirs Motorisés du Pilat Rhodanien dont le Président, Monsieur Adrien FAURIAT est domicilié à Peaugres en Ardèche.

Ce terrain de 20 000m² est l'objet de pratiques de loisirs motorisés depuis plus de 20 ans. Il est dédié à l'entraînement pour des clubs affiliés à la Fédération française de motocyclisme, exceptionnellement pour des entraînements et des manifestations privés. Il n'est pas accessible au public. Les horaires d'ouverture sont les mercredi, samedi et dimanche en journée.

Le terrain est situé entre des vergers et à proximité d'un secteur d'activité économique. Il jouxte, voire se situe dans, un site Natura 2000, celui des Vallons et Combes du Pilat rhodanien.

Le dossier de demande d'homologation ne prenant pas suffisamment en compte le site Natura 2000, les services du Parc viennent de prendre rendez-vous avec l'association pour les aider à compléter leur dossier.

Les membres du Bureau valident la démarche des services vis-à-vis de l'association et de sa demande d'homologation.

13 – 3 Rencontres avec les communes et les villes porte.

Onze rencontres ont déjà eu lieu et neuf sont programmées. Les rencontres se passent bien, les échanges sont nombreux et très riches.

Les rencontres organisées à la Maison du Parc permettent de faire découvrir les nouveaux espaces et les retours sont très positifs.

Mais ces réunions peuvent bien sûr se tenir dans la commune, à l'occasion d'un conseil municipal ou d'un autre type de réunion.

Le format de la réunion s'adapte au lieu et au temps dont les élus communaux disposent. La réunion peut toutefois difficilement durer moins d'une heure si on veut qu'une discussion s'engage.

13 – 4 Participations aux groupes de travail.

Charles Zilliox indique qu'il sera nécessaire de remotiver les élus pour qu'ils participent aux groupes de travail. Il serait important, en cas d'impossibilité, de prévenir le Parc pour que la réunion, soit, le cas échéant annulée et reportée à une date qui conviendrait mieux au plus grand nombre.

Dates des prochains Bureaux :

- **20 mai 2015,**
- **1^{er} juillet 2015 (en lieu et place du 17 juin).**